

COMMUNE DE CHATENAY

Membre de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France

L'an 2021, le 06 juillet à 19h36, le Conseil Municipal de la Commune de CHATENAY s'est réuni à la SALLE DE CONSEIL, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. DAGUET Laurent, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 29/06/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 29/06/2021.

Etaient présents : Mr DAGUET Laurent, Mr MOREAU Xavier, Mr BOUVARD Thibaut, Mr. DESSEROIR Alexandre, Mme FASCIANO Valérie, Mme PANZA Catherine, Mme BARDINA Virginie, Mr PLATA Sylvain, Mr SORIN Florent, Mr VILAR Christophe

Absents excusés : Mr MORANDIERE Eric donne pouvoir à Mr DAGUET Laurent

Soit la majorité des membres en exercice.

Monsieur BOUVARD Thibaut a été nommé secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 25/05/2021 par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour une délibération concernant l'adhésion à POLE ENERGIE CENTRE comme fournisseur d'électricité et de gaz, ainsi qu'une délibération concernant le renouvellement du contrat SEGILOG / BERGER LEVRAULT. Le conseil municipal accepte cette décision.

I- DELIBERATION POUR L'ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POLE ENERGIE CENTRE

Le conseil Municipal de Chatenay prend connaissance du mail du service technique ENERGIE Eure et Loir
Vu le code de l'énergie et notamment ses articles L.445-4 et L.337-9,

Vu le code de la commande publique,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'acte constitutif joint en annexe,

Considérant que la commune de Chatenay a des besoins en matière de fourniture et d'acheminement de gaz naturel et/ou d'électricité, et de services associés,

Considérant que les syndicats d'énergie d'Eure-et-Loir, de l'Indre et d'Indre-et-Loire, tous membres de l'entente « Territoire d'énergie Centre Val de Loire », ont constitué un groupement de commandes d'achat d'énergies et de services associés dont le SIEIL (Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire) est le coordonnateur,

Considérant que le SIEIL, ENERGIE Eure-et-Loir et le SDEI (Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre), en leur qualité de membres pilotes dudit groupement, seront les interlocuteurs privilégiés des membres du groupement situés sur leurs départements respectifs,

Considérant que la commune de Chatenay au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Etant précisé que la commune de Chatenay sera informée du lancement de chaque marché d'achat de gaz naturel et/ou d'électricité pour ses différents points de livraison d'énergie.

Au vu de ces éléments et sur proposition de Monsieur le Maire, de la commune de Chatenay :

- Décide de l'adhésion de la commune de Chatenay au groupement de commandes précité pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel et/ou d'électricité, et les services associés ;
- Approuve l'acte constitutif du groupement de commandes joint en annexe à la présente délibération. Cette décision vaut signature de l'acte constitutif par Monsieur le Maire pour le compte de la commune de Chatenay dès transmission de la présente délibération au membre pilote du département ou coordonnateur,
- Prend acte que le coordonnateur du groupement de commande est l'interlocuteur privilégié de la commune de Chatenay pour la préparation et l'exécution des marchés relatifs au dit groupement d'achat,
- Autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Chatenay, et ce sans distinction de procédures,

COMMUNE DE CHATENAY

Membre de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France

- Autorise Monsieur le Maire à valider la liste des points de livraison à engager dans les marchés passés dans le cadre du groupement,
- Autorise Monsieur le Maire à habilitier le coordonnateur et le syndicat d'énergie de son département à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la commune de Chatenay,
- Autorise le représentant du coordonnateur à signer les ordres de services, les contrats de fourniture d'énergies et les avenants avec les fournisseurs d'énergies retenus par le groupement de commandes,
- S'engage à régler les sommes dues aux titulaires des marchés de fourniture d'énergies retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget.

Le conseil Municipal approuve à l'unanimité.

II-DELIBERATION POUR LE FONDS D'AIDE AUX JEUNES

Le Conseil municipal prend connaissance du courrier du Conseil Départemental d'Eure et Loir concernant l'appel à contribution pour le Fonds d'aide aux jeunes. Ce Fonds a pour mission d'accompagner des projets individuels ou collectifs de jeunes âgés de 18 à 25 ans, en difficultés financières, afin de favoriser leurs démarches d'insertion socio-professionnelle. La contribution des communes est donc indispensable pour favoriser le parcours vers l'autonomie de ces jeunes d'Eure et Loir. Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents décide de voter une contribution d'un montant de 50 €.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

III-DELIBERATION TELETRANSMISSION DES ACTES PAR VOIE DEMATERIALISEE

Il est proposé au conseil Municipal de Chatenay d'approuver l'adhésion de la collectivité au dispositif de télétransmission des actes à la Préfecture.

Un marché public devra être passé avec un prestataire afin d'organiser cette transmission.

De plus une convention devra être conclue avec la Préfecture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de Chatenay, approuve le principe de la télétransmission et autorise le Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre du dispositif.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

IV-DELIBERATION RENOUVELLEMENT DU CONTRAT AVEC SEGILOG / BERGER LEVRAULT

Le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services SEGILOG arrive à échéance le 31 juillet 2021.

Monsieur Le Maire propose son renouvellement à compter du 1^{er} août 2021 pour une durée de trois ans au tarif suivant :

Cession du droit d'utilisation : 1413€ HT/an

Maintenance, formation : 157€ HT/an

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

Accepte le renouvellement du contrat SEGILOG.

V-ORGANISATION DU 14 JUILLET

Monsieur le Maire propose un buffet froid à midi et des jeux pour les enfants l'après-midi pour célébrer ce jour commémoratif.

Une invitation a été distribuée dans les boites aux lettres pour la réservation afin que le Conseil puisse organiser au mieux ce 14 juillet.



COMMUNE DE CHATENAY

Membre de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France

Le Conseil Municipal est d'accord avec cette proposition.

VI-ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'organiser le 03 septembre 2021 à partir de 18h30 un pot d'accueil pour les nouveaux habitants de Chatenay.

Le Conseil Municipal est d'accord avec cette proposition.

QUESTIONS DIVERSES

-Il a été évoqué l'installation d'une caméra pour le futur city stade.

-Une habitante a été dérangée par des bruits nocturnes, il est rappelé à tous citoyens qu'il faut respecter ses voisins.

-Monsieur le Maire explique à ses conseillers que Monsieur BRESSAND du Conseil Départemental est venu en rendez-vous sur la commune pour étudier des aménagements pour réduire la vitesse dans le virage de la mare.

-Il a été évoqué l'intérêt des enfants pour le Conseil Municipal et les élections. Il sera étudié une possibilité avec Madame DELHOMMEAU, directrice de l'école, de mettre en place un atelier découverte.

La séance est levée à 20h23.

